



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Remboursement des tests de dépistage covid lors d'un bilan préopératoire

Question écrite n° 30090

Texte de la question

Mme Agnès Firmin Le Bodo interroge M. le ministre des solidarités et de la santé sur le remboursement des tests covid lors d'examens préopératoires. En effet, pour la meilleure sécurité des patients et des équipes soignantes, certains établissements hospitaliers, suivant ainsi les recommandations des sociétés savantes, testent les patients devant subir certaines interventions, par exemple dans le cas d'opérations sur la sphère ORL entraînant un risque d'aérosolisation du virus lors de l'opération. Or ce dépistage du virus SARS-CoV-2 n'est remboursé à ce jour que si le patient présente des symptômes ou a été en contact avec un malade avéré. Cette absence de prise en charge préopératoire est regrettable compte tenu de la gravité de la crise sanitaire et il semble nécessaire de prendre en charge le coût de ce dépistage lors d'un bilan préopératoire.

Données clés

Auteur : [Mme Agnès Firmin Le Bodo](#)

Circonscription : Seine-Maritime (7^e circonscription) - Agir ensemble

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 30090

Rubrique : Sécurité sociale

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Santé et prévention](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [2 juin 2020](#), page 3784

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)